

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>ULTRASEAL® XP</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.		
<b>Usage recommandé</b>	Non disponible.		
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Fabricant</b>			
<b>Nom de la société</b>	CETCO, an MTI Company		
<b>Adresse</b>	2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 États-Unis		
<b>Téléphone</b>	Information générale	800 527-9948	
<b>Site Web</b>	<a href="http://www.cetco.com/">http://www.cetco.com/</a>		
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:safetydata@mineralstech.com">safetydata@mineralstech.com</a>		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	No de téléphone d'urgence	1.866.519.4752/1 760 476 3962	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.		

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Cancérogénicité	Catégorie 1A
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.	
<b>Intervention</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Se laver les mains après utilisation.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	70 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 70 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 70 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 70 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 70 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.	

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

#### Constituants

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Quartz (SiO <sub>2</sub> )		14808-60-7	<= 1.8
Cristobalite		14464-46-1	<= 0.6

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. \* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

**Remarques sur la composition** Les limites d'exposition professionnelle pour des composants sont indiquées à la section 8. Les limites d'exposition professionnelle pour des impuretés sont indiquées à la section 8. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Si des symptômes apparaissent, retirer la source de la contamination ou transporter la victime à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

#### Contact avec la peau

Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. Laver la zone affectée avec du savon doux et de l'eau.

#### Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Dans le cas d'une ingestion de larges quantités de produit, ne pas provoquer de vomissements mais donner un ou deux verres d'eau à boire et demander une assistance médicale.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

#### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun(e) connu(e).

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. Le matériau peut être glissant lorsque mouillé..

#### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

#### Risques d'incendie généraux

Pas de risque d'incendie. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit peut être glissant quand il est humide. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Se laver les mains après utilisation et avant de manger. Ne pas respirer les poussières. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.
		0.025 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Impuretés	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Total des particules.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

Impuretés	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

Impuretés	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

Impuretés	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils de protection respiratoire appropriés. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

<b>Autre</b>	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols. Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Fabric/Mat
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre. Bande.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Aucune.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	0.93 g/cm3 estimation
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.

<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	0 % estimation
<b>Densité</b>	0.93 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) connu(e). Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aux températures de décomposition thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	La poussière peut irriter les yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Inconnu(e).

### Données toxicologiques

Constituants	Espèces	Résultats d'épreuves
Cristobalite (CAS 14464-46-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 22500 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Pas d'irritation de la peau

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétotoxique.

**Cancérogénicité** Risque de cancer possible - peut provoquer le cancer d'après des données sur des animaux.

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

Cristobalite (CAS 14464-46-1) A2 Probablement cancérigène pour l'homme.  
 Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Probablement cancérigène pour l'homme.  
 Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérigène pour l'homme.

## Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7)

Probablement cancérogène pour l'homme.

## Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

1 Cancérogène pour l'homme.

Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7)

1 Cancérogène pour l'homme.

## États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

Carcinogène connu chez l'homme.

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

### Effets chroniques

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. La surexposition aux poussières peut avoir pour résultat une pneumoconiose, maladie pulmonaire due à la déposition permanente de quantités substantielles de matière particulaire dans les poumons.

### Autres informations

Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé humaine.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.

### Persistance et dégradation

N'est pas intrinsèquement biodégradable.

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

### Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

### Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

### Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

### Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 25-Juillet-2018  
**Date de la révision** 25-Juillet-2018  
**Version n°** 07

<b>Autres informations</b>	Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.  Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux Composition / renseignements sur les ingrédients : Autres composants Données réglementaires: États-Unis GHS: Classification